

Bulletin d'Inscription

Non-professionnels

Bourse Jouets – Livres – Puériculture
Vêtements Enfants – Déco de Noël
18 DECEMBRE 2016 à ROUGIERS

A retourner dûment complété pour réservation à l'organisateur au plus tard le 11 Décembre 2016

Je soussigné (e)

Nom/Prénom :

Adresse :

CP + Ville :

Téléphone :

N° Pièce d'identité :

Date et Lieu :

Délivré par :

Déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant (e)

Ne vendre que des objets personnels et usagés (référéncé ci-dessus)

Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation

Réserve d'un emplacement :

1 emplacement de **Mètres** (3 € le mètre) =

Remarque :

Ci-joint la somme de

Le chèque est libellé à l'ordre de ROUGIERS EN FETE.

adresse : Hôtel de Ville – 83170 ROUGIERS

tel : 06.77.06.65.27

Je suis informé qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engager des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à : le

Signature :

Bourse Jouets – Livres – Puériculture
Vêtements Enfants – Déco de Noël

Dimanche 18 Décembre 2016

Organisé

par

L'Association **Rougiers En Fête**

Règlement :

- L'emplacement minimum est de 2 mètres
- L'installation des stands est prévue entre 8h et 9h
- La circulation et le stationnement sont interdits pendant la durée de la manifestation par arrêté municipal.
- La vente d'armes blanches ou à percussion, ainsi que les insignes et médaille à caractère Nazi, raciste et antisémite sont interdites.
- Les stands de boissons et de denrées alimentaires à consommer sur place sont exclus, puisque réservés à l'organisateur ou professionnel suivant autorisation.
- L'association organisatrice décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- L'exposant est prié de laisser l'endroit occupé dans un état de propreté correct en le quittant au plus tard à 19h.
- Les emplacements sont fournis sans tables, bâches, sans point d'alimentation électrique et la profondeur n'excède pas 2m.
- Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non occupation du stand.
- Les places non occupées à 8h seront redistribuées.
- Les réservations non accompagnées du bulletin, copie cni recto/verso, justificatif de domicile et du règlement ne seront prises en compte.
- Le numéro d'emplacement sera remis le jour-même dès 7h.

En cas de non respect du présent règlement, l'association organisatrice se réserve le droit de procéder à l'exclusion de l'exposant.

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 231-1 et 231-2, 321-7 et 321-8 du code pénal

Couper la feuille et envoyer uniquement la fiche renseignée avec le règlement copie Carte d'identité et justificatif de domicile